

NOTICE DE SECURITE
Établissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie
(Sans Locaux à sommeil)

Remarques préliminaires :

Cette notice de sécurité a été élaborée à votre attention, conformément aux dispositions des articles R 123-14, 22 et 24 du Code de la Construction et de l'Habitation et reprend les dispositions essentielles du règlement de sécurité (dispositions générales du 25 juin 1980 – 5^{ème} catégorie du 22 juin 1990).

Ce document, valable pour tous les établissements de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil, doit être joint **OBLIGATOIREMENT** à tout projet. Toutes les rubriques doivent être renseignées ; toutefois, celles n'intéressant pas le projet devront porter la mention "sans objet".

NOTA : Les établissements recevant moins de 20 personnes sans locaux à sommeil sont assujettis aux seules dispositions des articles PE 4-2, 3 et 4, PE 24-1, PE 26-1, PE 27 et PE 6 si risques particuliers.

A | RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT :

- Nom (de l'enseigne ou usuel) :
- Adresse du projet :
- Raison sociale :
- Nom de l'exploitant : Tél. :
- Propriétaire : Adresse :

- S'agit-il d'une Construction neuve Extension / Aménagement
- Changement d'activité
 Nom de l'ancien établissement :

B | PRÉSENTATION DU PROJET :

1°) Description (des travaux et du bâtiment concerné) :

.....

.....

.....

.....

.....

2°) Condition d'exploitation (PE 2 – PE3) :

- Surface accessible au public.....m2
- Effectif théorique ou déclaré : Public : Personnel :
- Activité principale prévue : Autres activités :

CLASSEMENT PROPOSE : Petit établissement de type(s).....de 5^{ème} catégorie.

C | CONSTRUCTION – IMPLANTATION :

La hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public par rapport au niveau du sol utilisable par les engins de secours est de.....mètres.

1°) Structure (PE 5) :

- bâtiment > à 8 mètres
stabilité au feu : structure stable au feu heure
plancher coupe-feu heure
- sans objet

2°) Isolement (PE 6) : [localiser les tiers sur les plans]

- Tiers contigus : → mur coupe-feu heure
→ plancher coupe-feu heure
→ porte d'intercommunication coupe-feu heure
- Tiers en vis-à-vis à mètres
- Sans objet

3°) Desserte (PE 7) : nombre de façades accessibles :

4°) Locaux à risques (PE 9) [réserve, archive, machinerie d'ascenseur, transformateur, ...].

- Désignation : Parois / plancher coupe-feu heure
Porte coupe-feu heure
..... Parois / plancher coupe-feu heure
Porte coupe-feu heure
- Sans objet

5°) Gaines (PE 12 – PE 25) :

- Présence de gaines Conduits et gaines coupe-feu heure
Trappes pare flammes heure
- Gaines d'ascenseur coupe-feu heure
Portes pare flammes heure
- Sans objet

D] DÉGAGEMENTS (PE 11) :

Si étage, nombre d'escalier :

- nombre de sortie : totalisant Unité de Passage (1UP = 0.90 m)

(Bien spécifier la largeur des sorties et le sens d'ouverture des portes pour chaque local sur les plans).

E | AMÉNAGEMENTS (PE 13) :

Classement de réaction au feu des revêtements intérieurs prévus (de M 0 à M 4)

	LOCAUX	ESCALIER / CIRCULATION
SOL		
MUR		
PLAFOND		

F | DÉSENFUMAGE (PE 14) :

→ Désenfumage des locaux (*si surface > 300 m2 ou surface > 100 m2 en sous-sol* :

Naturel Mécanique Précision.....

→ Désenfumage des escaliers :

Naturel Mécanique Précision.....

→ Sans objet

G | ASCENSEURS (PE 25) :

Oui Sans objet

- L'ascenseur sera conforme aux normes et règles le concernant

- Encloisonnement de l'ascenseur prévu

- Le local machinerie répond aux locaux à risques moyens

- L'ascenseur est hydraulique

→ Sans objet

H | INSTALLATION DE CUISSON (PE 15 à PE 19) : Puissance des installations..... kW

La cuisine est isolée des locaux recevant du public :

- plancher haut et parois coupe-feuheure

- portes d'intercommunication pare-flamme heure

- Munie de ferme porte

- A fermeture automatique

La cuisine est ouverte (*libre service ou démonstratif*) :

- Présence d'une retombée de 0,5 m, M1, stable au feu ¼ heure

oui non

- Ventilateur d'extraction de 2^{ème} catégorie
(gaz chaud à 400° C, pendant ½ heure)

oui non

Sans objet

I] CHAUFFAGE VENTILATION (PE 20 à PE 23 arrêté du 23 juin 1978) :

- Mode de chauffage : appareil indépendant centrale avec chaufferie Autres
- Puissance utile totale :kW Combustible utilisé :
- Dispositifs de sécurité prévus (organe de coupure, isolement chaufferie) :
.....
- Stockage d'hydrocarbure liquéfié (propane ou butane) (PE 10) :
- capacité :- mode de stockage :.....- distance du bâtiment:.....
- Existe t'il une installation de V.M.C. : oui non

J] INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE (PE 24) :

Les installations électriques seront :

- conformes au décret 2010-1018 du 30 août 2010
- conformes aux normes NFC 15100, NFC 14100
- puissance des tableaux électriques :.....kVa
- l'éclairage est prévu conforme aux normes et à l'article PE 24
- l'éclairage de sécurité d'évacuation est réalisé : par blocs autonomes
- éclairage d'ambiance prévu : oui sans objet
- éclairage portatif : oui sans objet

K] MOYENS DE SECOURS :

1°) Moyens d'extinction (PE 26) :

- Extincteurs Nombre :..... Capacité :..... Agent extincteur :.....
- Extincteurs Nombre :..... Capacité :..... Agent extincteur :.....
- Autres :.....

2°) Alarme – Alerte – Consignes (PE 27) :

Dispositions prévues :

- Système d'alarme Type 4
 Autres (préciser).....
- Moyens d'alerte Téléphone urbain
 Autres (préciser).....
- Affichage : Consignes

Plan schématique (bâtiment en sous-sol, ou étage)

3°) Défense Extérieure Contre l'Incendie :

	Point d'eau n°1	Point d'eau n°2
Nature du point d'eau (Poteau Incendie., Bouche Incendie, réserve en eau, rivière accessible, etc...)		
Distance (en m) par rapport au projet		
Débit unitaire (en m ³ /h) (ou capacité)		
Pression dynamique unitaire (en bar)		

ORGANISME DE CONTROLE (le cas échéant) :

Nom : Tél. :
Missions confiées :
.....
.....

DISPOSITIONS PARTICULIERES :
.....
.....

Toute notice de sécurité, mal renseignée ou non signée sera retournée à l'organisme instructeur et le dossier sera déclaré incomplet.

Je soussigné,....., auteur du présent descriptif certifie exact les renseignements et m'engage à respecter les dispositions prévues dans le règlement de sécurité contre l'incendie dans les E.R.P.

Fait à....., le.....

Fait à..... le.....

Signature du Maître d'ouvrage
ou du pétitionnaire

Signature du Maître d'œuvre